

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2024-030

Portant signature d'un devis avec la Société MILECLAIR pour l'entretien d'une partie des locaux de l'école Terre d'Auge à St Etienne la Thillaye

Le 3ème Vice-président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2023-011 du 19 avril 2023, portant délégation de fonction et de signature au 3ème Vice-président,

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis N°24040311 de la société MILECLAIR pour un montant de 507.78€ HT mensuel hors vacances scolaires pour l'entretien d'une partie des locaux de l'école Terre d'Auge à Saint Etienne la Thillaye,

Considérant la nécessité d'entretenir une partie des locaux de l'école Terre d'Auge à St Etienne la Thillaye,

DECIDE

De signer un devis d'un montant mensuel de 507.78€ HT hors vacances scolaires avec la Société MILECLAIR pour l'entretien d'une partie des locaux de l'école Terre d'Auge à St Etienne la Thillaye

De signer tout autre document s'y afférant ainsi que les avenants

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

Fait à Pont l'Evêque, le 31 juillet 2024

David POTTIER

Le 31/07/2024 à 22h19

Le Vice-président par délégation,

M. David POTTIER

Vice-président

Par délégation



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les

de MREQUEN PREFECTURE

Le 01/08/2024

Application agréée E-legalite.com